
**Conseil d'administration
du Centre de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys**

**Séance extraordinaire
27 JUIN 2023
À 22H00**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, tenue le 27 juin 2023 à 22 h 00.

Sont présents :

Anne Hortense Ebena
Caroline Trudel
Christian Ruel
Dalia Ramy (à distance)
Frédéric l'Hérault
Ghislain Laporte
Jean-Denis Constantin
Jean-Philippe Blanchette
Jérôme Pépin
Marie-Claude Vigneault
Marie-France Leroux
Michel Turcotte
Romain Nanta
Yu Cai Tian

Tous membres du Conseil d'administration formant
quorum

Est absente :

Naouel Magherbi

Participent également à la séance : Paul St-Onge, Directeur général par intérim
Me Marie-Josée Villeneuve, Secrétaire générale et DGA
Chantal Barhoum, membre du personnel d'encadrement

Sont également présents :

Alain Lavoie, DGA
Danielle Roberge, DGA
Éric Lauzon, DGA
Stéphanie Lapointe, DGA
Me Marie-Hélène Lambert, directrice SAJC et secrétaire
générale adjointe
Najia Belhachemi, régisseuse SAJC

Ouverture de la séance

Après avoir vérifié la conformité de la procédure de convocation et le quorum, M. Paul St-Onge déclare la séance ouverte.

Adoption de l'ordre du jour

CA23/24-06-001

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU

3. ...

4. SERVICES ÉDUCATIFS

5. SERVICES ADMINISTRATIFS

- 5.1 Ressources humaines
- 5.2 Ressources financières
- 5.2 Ressources informatiques
- 5.3 Ressources matérielles
- 5.4 Gestion contractuelle et approvisionnements
- 5.5 Organisation scolaire
- 5.6 Transport
- 5.7 Affaires juridiques et corporatives

6. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- 6.1 Désignation de la présidence du Conseil d'administration
- 6.2 Désignation des membres au comité de vérification du Conseil d'administration

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

9. GÉNÉRALITÉ

10. QUESTIONS DIVERSES

11. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.1 Désignation de la présidence du conseil d'administration

CA23/24-06-002

ATTENDU la fin du mandat de l'actuel président du Conseil d'administration ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que lors de sa première séance, le Conseil d'administration nomme une présidence parmi ses membres qui siègent à titre de parent d'un élève, lorsque ce poste est vacant ;

ATTENDU QUE les membres qui siègent à titre de parent d'un élève intéressés à assumer la fonction de présidence du Conseil d'administration ont eu l'occasion de faire valoir leur intérêt et leur motivation à occuper ce poste ;

ATTENDU QU'une seule personne s'est portée candidate à la présidence du Conseil d'administration;

Il est résolu à l'unanimité :

De désigner M. Jean Philippe Blanchette comme président du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, et ce, pour toute la durée de son mandat à titre de membre du Conseil d'administration du CSSMB.

PROPOSITION ADOPTÉE.

Amendement de l'ordre du jour

Vu l'élection de M. Jean-Philippe Blanchette comme président du Conseil d'administration, M. Ghislain Laporte propose un amendement à l'ordre du jour afin de combler le poste de vice-présidence, qui était jusqu'ici assumé par M. Blanchette.

CA23/24-06-003

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU

3. ...

4. SERVICES ÉDUCATIFS

5. SERVICES ADMINISTRATIFS

- 5.1 Ressources humaines
- 5.2 Ressources financières
- 5.2 Ressources informatiques
- 5.3 Ressources matérielles
- 5.4 Gestion contractuelle et approvisionnements
- 5.5 Organisation scolaire
- 5.6 Transport
- 5.7 Affaires juridiques et corporatives

6. SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- 6.1 Désignation de la présidence du Conseil d'administration
 - 6.1.1 Désignation de la vice-présidence du Conseil d'administration
- 6.2 Désignation des membres au comité de vérification du Conseil d'administration

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

8. RAPPORTS – DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

9. GÉNÉRALITÉ

10. QUESTIONS DIVERSES

11. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.1.1 Désignation de la vice-présidence du conseil d'administration

CA23/24-06-004

ATTENDU la fin du mandat de l'actuel président du Conseil d'administration ;

ATTENDU QUE par sa résolution CA23/24-06-002, le Conseil d'administration a élu M. Jean-Philippe Blanchette comme président du Conseil d'administration ;

ATTENDU QUE M. Blanchette occupait jusqu'ici la fonction de vice-président du Conseil d'administration, laissant ainsi le poste vacant ;

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que lors de sa première séance, le Conseil d'administration nomme une vice-présidence parmi ses membres qui siègent à titre de parent d'un élève, lorsque ce poste est vacant ;

ATTENDU QUE les membres qui siègent à titre de parent d'un élève intéressés à assumer la fonction de vice-présidence du Conseil d'administration ont eu l'occasion de faire valoir leur intérêt et leur motivation à occuper ce poste;

ATTENDU QU'une seule personne s'est portée candidate à la vice-présidence du Conseil d'administration ;

Il est résolu à l'unanimité :

De désigner madame Dalia Ramy comme vice-présidente du Conseil d'administration du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, et ce, pour toute la durée de son mandat à titre de membre du Conseil d'administration du CSSMB.

PROPOSITION ADOPTÉE.

6.2 Désignation des membres au comité de vérification du Conseil d'administration

CA23/24-06-005

Document déposé :

A) Sommaire

ATTENDU QUE la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil d'administration doit instituer un comité de vérification en plus d'un comité de gouvernance et d'éthique et un comité de ressources humaines ;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a institué également un comité des services éducatifs dédié à l'étude des questions de nature éducative ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a décidé de former lors de la présente séance extraordinaire le comité de vérification, et ce, pour permettre aux membres élus d'examiner les dossiers de la 1^{ère} séance ordinaire prévue le 29 août prochain ;

ATTENDU QUE les comités de gouvernance et d'éthique, de ressources humaines et des services éducatifs seront formés lors de la séance prévue le 29 août 2023 ;

ATTENDU QUE le mandat des membres du comité de vérification sera d'une année ;

ATTENDU QUE les membres du comité de vérification doivent avoir de l'expérience, des connaissances ou un intérêt marqué pour le mandat du comité ;

ATTENDU QUE de l'information sur le fonctionnement du comité a été donnée aux membres afin de leur permettre de bien comprendre le rôle de ce dernier;

ATTENDU QUE les membres intéressés à faire partie du comité ont eu l'occasion de faire valoir leur candidature;

Il est résolu à l'unanimité :

De nommer les membres suivants pour faire partie du comité de vérification :

- Caroline Trudel ;
- Dalia Ramy ;
- Ghislain Laporte ;
- Jean-Denis Constantin ;
- Jérôme Pépin ;
- Chantal Barhoum, membre non-votant;

De demander au comité de faire une recommandation au Conseil d'administration pour désigner la présidence du comité lors de la séance du 29 août 2023.

PROPOSITION ADOPTÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h14.

Secrétaire générale

Président